



Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Boutonne

15 mars 2021 – 14h30 – Saint Julien de l'Escap

- Compte-rendu -

ORDRE DU JOUR

- Election de la gouvernance de la CLE : Président, VP, Bureau
- Validation du compte-rendu de la CLE du 28/02/2020
- Présentation du SAGE

ÉTAT DE PRESENCE

Membres de la CLE – Collège des collectivités (29 membres)

Présents (21)

ALOE Caroline	Conseil Départemental de la Charente Maritime
BARRE Daniel	Communauté de communes Mellois en Poitou
BELAUD Bernard	Association des Maires des Deux-Sèvres
BLANCHET Fabien	Association des maires de la Charente-Maritime
BOUFFARD Christian	SMAEP 4B
CACLIN Philippe	SYMBO
COURTIN Béatrice	Association des Maires des Deux-Sèvres
DUGUY Jean-Luc	Association des maires de la Charente-Maritime
ÉMARD Frédéric	SYMBO
FLOCH RUJU Valérie	Association des maires de la Charente-Maritime
GARNIER Michel	SYMBO
GAUTIER Jean-Michel	Association des maires de la Charente-Maritime
GICQUEL Roselyne	Association des maires de la Charente-Maritime
GIRAUD Thierry	Communauté de communes des Vals de Saintonge
GOURRAUD Julien	Association des maires de la Charente-Maritime
LARGEAU Jean-Claude	Association des Maires des Deux-Sèvres
MAZIN Jean-Claude	EPTB Charente
PERRIER Maurice	Eau 17
POINOT-RIVIERE Annie	SYMBO
RAMBAUD Fabrice	Association des Maires des Deux-Sèvres
TACHE Ornella	Association des maires de la Charente-Maritime

Pouvoirs (4)

BERTHONNEAU Frédéric	A M. RAMBAUD Fabrice
GIBAUD Claudie	A M. PERRIER Maurice
MARTIN François	A M. BELAUD Bernard
ROUSTIT Jean-Marie	A M. EMARD Frédéric



Membres de la CLE – Collège des usagers (18 membres)

Présents (11)

AUDÉ Jean-Luc	<i>Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres</i>
CHASTAING Christophe	<i>UNIMA</i>
DEMARCO Jean-Louis	<i>Poitou-Charentes Nature</i>
GIRAUD Patrice	<i>Fédération départementale de pêche 17</i>
JOURDAIN Xavier	<i>Comité départemental de Canoë-Kayak 17</i>
LALLEMAND Joelle	<i>APIEEE</i>
MAZOUIN Bernard	<i>UFC Que choisir</i>
MOIZANT Jean-Yves	<i>OUCG Saintonge (Chambre régionale d'agriculture)</i>
OBER Yves	<i>CCI Rochefort</i>
PERON Christian	<i>Association des moulins du bassin versant de la Boutonne</i>
ROUSSET Alain	<i>ADEP/CRPF</i>

Pouvoirs (4)

COIRIER Daniel	<i>A M. GIRAUD Patrice</i>
DUPIN Romain	<i>A M. AUDE Jean-Luc</i>
TRANQUARD Cédric	<i>A M. MOIZANT Jean-Yves</i>
PEIGNE Jean-Claude	<i>A M. CHASTAING Christophe</i>

Membres de la CLE – Collège de l'Etat et de ses Etablissements Publics (11 membres)

Présents (4)

BROUSSEY Manuella	<i>Agence de l'eau Adour-Garonne</i>
DURAND Côme	<i>DREAL Nouvelle Aquitaine</i>
FONTAINE Yann	<i>DDTM de la Charente-Maritime</i>
VALEMBOIS Laurence	<i>DDTM de la Charente-Maritime</i>

Pouvoirs (1)

CHARTIER Lionel	<i>A M. FONTAINE Yann</i>
-----------------	---------------------------

TOTAL des membres de la CLE présents ou représentés : 45/58

Invités de la CLE

Présents (15)

BELLICAUD Aurélie	<i>SYMBO – Technicien médiateur de rivières Boutonne aval</i>
BERSON Josseline	<i>SYMBO – responsable administrative</i>
BORDES Christophe	<i>Fédération départementale de pêche 79</i>
BOUTET Michel	<i>AAPPMA Gardon Boutonnais</i>
CERF Laurent	<i>ASA Boutonne Aval</i>
COUTANTIN Mickaël	<i>SYMBO – Technicien médiateur de rivières Boutonne amont</i>
DESWARTVAEGHER Nathalie	<i>SYMBO – Animatrice du contrat territorial Boutonne</i>
DE ROFFIGNAC Françoise	<i>SYRES 17</i>
GARREAU Emmanuel	<i>SYMBO - chargé mission SAGE</i>
GAUTHIER Marie Claude	<i>Chambre d'agriculture 17-79</i>



GUERIN Gérard	<i>ASA Voissay-Ternant</i>
GUIBERTEAU Alain	<i>OCEALIA</i>
LEPINE Jacques	<i>Eau 17</i>
PABOEUF Alexandre	<i>Chambre d'agriculture 17</i>
STAUD Florent	<i>SYMBO – technicien médiateur de rivière Boutonne moyenne</i>

Excusés

CHAMPION Emmanuelle	<i>LPO</i>
FONTENY Sylvie	<i>CD17</i>
IMBERT Corinne	<i>Sénatrice 17</i>
MAIANO Sabrina	<i>CEN Nouvelle Aquitaine</i>
RHONE Charlotte	<i>CR Conchyliculture 17</i>
ROUSSET Denis	<i>EPTB Charente – animateur SAGE</i>
SIROT Baptiste	<i>EPTB Charente - Directeur</i>
LAVOIX Marc	<i>ARS DD17</i>

Président de séance :

Frédéric EMARD, Président de la CLE et du SYMBO
Maurice PERRIER pour l'élection du Président de la CLE

Secrétaire de séance :

Annie POINOT-RIVIERE

Assesseurs pour l'élection du président :

Françoise DE ROFFIGNAC
Alexandre PABOEUF

- Les diaporamas présentés lors de cette réunion sont disponibles à l'adresse suivante :
<http://symbo-boutonne.fr/index.php/telechargement-documents-de-travail-cle>



Le Président de la CLE accueille les participants et les remercie d'être venu à Saint Julien de l'Escap malgré le contexte sanitaire qui rend les conditions d'organisations difficiles. Une réunion en présentielle est rare mais installer une CLE en visioconférence semblait compliqué après avoir essayé d'organiser des réunions et comités qui ont été dépendantes de la qualité du réseau internet.

Il est procédé à un appel nominatif des membres par collègue, ainsi que des pouvoirs donnés. Le listing est issu de l'arrêté préfectoral 21EB038 du 18/01/2021 désignant les représentants à la CLE suite aux élections municipales de mars et juin 2020.

Le président de la CLE présente l'animateur du SAGE, Alban JOLY, arrivé le 02 novembre 2020.

1^{ER} POINT DE L'ORDRE DU JOUR – ÉLECTION DE LA GOUVERNANCE DE LA CLE

L'animateur du SAGE présente l'ordre du jour, composé des élections du président, des 4 vice-présidents et des membres du bureau suivi du vote du compte-rendu de la dernière CLE et une présentation rapide du SAGE Boutonne. Le quorum (1/3) est vérifié, la séance peut donc se dérouler valablement.

Il est procédé à la désignation d'un président de séance pour l'élection du président de la CLE. Mr Maurice PERRIER se propose. La commission valide.

Puis il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Mme Annie POINOT-RIVIERE se propose. La commission valide.

Enfin, il est procédé à la désignation de deux assesseurs. Mme Françoise DE ROFFIGNAC et Mr Alexandre PABOEUF se proposent. La Commission valide.

Mme VALEBOIS, DDTM17, rappelle les conditions d'élections et de votes, en référence aux règles de fonctionnement de la CLE en vigueur, adoptées le 23/2/2012 :

« Art. 5 : Le président

Le Président est élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux de la CLE et doit appartenir à ce même collège.

Il est élu lors de la première réunion constitutive de la CLE. Le scrutin est majoritaire à deux tours et s'effectue à bulletin secret.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Mr PERRIER, président de la séance pour l'élection du président ouvre l'élection. Il est assisté des deux assesseurs et des services de l'état. Il est demandé s'il y a des candidats.

M. EMARD Frédéric se propose candidat.

Aucun autre candidat ne se manifeste.

L'élection a été conduite selon les dispositions précitées. Les bulletins de vote sont distribués aux membres du collège des élus, qui votent à bulletin à secret dans l'urne prévue à cet effet. Le Président de séance et les assesseurs procèdent au dépouillement. Ils décomptent 24 votes, non conformes au nombre de voix (25). Un second vote est organisé. Les assesseurs décomptent 25 votes, conforme au nombre de voix (21 présents et 4 pouvoirs).

Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

	VOIX
Nombre de membres présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	25
A déduire	
• Bulletins nuls	0
• Bulletins blancs	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13



A obtenu, M. Frédéric EMARD : 24 voix

La majorité absolue a été atteinte au premier tour de scrutin.

M. Frédéric EMARD est proclamé Président de la CLE du SAGE Boutonne et immédiatement installé.

Le Président est félicité et reprend la présidence de la séance.

Il remercie l'assemblée de la confiance qui lui est accordée. Il espère être à la hauteur de l'espérance des membres et des engagements au service de l'intérêt général autour de la gestion de l'eau sur le bassin de la Boutonne et de toutes les eaux quel que soit leur destination et leurs usages.

M. EMARD invite ensuite le collège des élus de la CLE à procéder à l'élection des vice-présidents et questionne le collège concernant la méthode de vote. Le vote à main levée est proposé. Personne ne s'y oppose, la commission valide.

Il est rappelé la composition des anciens vice-présidents :

- Mme Caroline ALOE, 1^{ère} vice-présidente, conseillère départementale 17, canton de St Jean d'Angély
- Mr Jean-Marie ROUSTIT, 2^{ème} vice-président, conseillère départementale 17, canton de Matha
- Mr Claude REDIEN, 3^{ème} vice-président, Association des Maires des Deux-Sèvres
- Mr Thierry GIRAUD, 4^{ème} vice-président, Maire de Puyrolland, ancien président du syndicat Trézence et Soie

Le Président invite le collège des élus de la CLE à procéder à l'élection du 2^{ème} Vice-Président et questionne le collège concernant les candidatures.

Mme ALOE Caroline se porte candidate au poste de 1^{er} vice-président et se présente.
Aucun autre candidat ne se manifeste.

L'élection a été conduite selon les dispositions précitées.
Aucune opposition ni abstention n'ont été soulevées.

Mme ALOE Caroline est proclamée 1^{ère} Vice-Présidente de la CLE du SAGE Boutonne et immédiatement installée.

Le Président invite le collège des élus de la CLE à procéder à l'élection du 2^{ème} Vice-Président et questionne le collège concernant les candidatures.

M. ROUSTIT Jean-Marie se porte candidat.
Aucun autre candidat ne se manifeste.

L'élection a été conduite selon les dispositions précitées.
Aucune opposition ni abstention n'ont été soulevées.

M. ROUSTIT Jean-Marie est proclamé 2^{ème} Vice-Président de la CLE du SAGE Boutonne et immédiatement installé.

Le Président invite le collège des élus de la CLE à procéder à l'élection du 3^{ème} Vice-Président et questionne le collège concernant les candidatures.

M. GIRAUD Thierry se porte candidat et se présente.
Aucun autre candidat ne se manifeste.

L'élection a été conduite selon les dispositions précitées.
Aucune opposition ni abstention n'ont été soulevées.

M. GIRAUD Thierry est proclamé 3^{ème} Vice-Président de la CLE du SAGE Boutonne et immédiatement installé.



Le Président invite le collège des élus de la CLE à procéder à l'élection du 4^{ème} Vice-Président et questionne le collège concernant les candidatures.

M. CACLIN Philippe se porte candidat et se présente.
Aucun autre candidat ne se manifeste.

L'élection a été conduite selon les dispositions précitées.
Aucune opposition ni abstention n'ont été soulevées.

M. CACLIN Philippe est proclamé 4^{ème} Vice-Président de la CLE du SAGE Boutonne et immédiatement installé.

M. RETHORET rappelle la composition du bureau, en application de l'article 7 des règles de fonctionnement de la CLE, adoptées en séance le 23 février 2012, le Bureau est composé de 27 membres. Les 20 membres du bureau appartenant au collège des collectivités territoriales et au collège des usagers sont désignés par leurs collèges respectifs.

Le Président invite les deux collèges de la CLE à désigner leurs membres du Bureau de la CLE.

A l'issue des désignations, le Bureau de la CLE du SAGE Boutonne est composé comme suit et immédiatement installé :

12 membres du collège des élus :

- Le Président de la CLE : M. EMARD Frédéric
- Les 4 Vice-présidents : Mme ALOE Caroline, M. ROUSTIT Jean-Michel, M. GIRAUD Thierry, M. CACLIN Philippe
- 1 représentant du SYMBO : M. GARNIER Michel
- 1 représentant d'un syndicat d'eau potable : M. BOUFFARD Christian
- 1 représentant du Conseil régional : Mme MESNARD Françoise
- 2 représentants de l'association des maires 17 : M. GOURRAUD Julien et Mme TACHE Ornella
- 1 représentant de l'association des maires 79 : M. LARGEAUD Jean-Claude
- 1 représentant de l'EPTB Charente : M. MAZIN Jean-Claude

8 membres du collège des usagers :

- 1 représentant des chambres d'agriculture : M. AUDE Jean-Luc
- 1 représentant des fédérations de pêche : M. GIRAUD Patrice
- 1 représentant des associations de protection de la nature : M. DEMARCQ Jean-Louis
- 1 représentant de l'OUGC Saintonge : M. MOIZANT Jean-Yves
- 1 représentant de l'UNIMA : M. CHASTAING Christophe
- 1 représentant du comité départemental de canoë kayak : M. JOURDAIN Xavier
- 1 représentant de l'association des moulins : M. PERON Christian
- 1 représentant de l'UFC Que Choisir 17 : M. MAZOUIN Bernard

5 membres du collège des services de l'Etat et des établissements publics :

- 1 représentant de la DDTM 17
- 1 représentant de la DDT 79
- 1 représentant de la DREAL Nouvelle Aquitaine
- 1 représentant de l'Agence de l'eau Adour-Garonne
- 1 représentant de l'OFB

Les services techniques des CD 17 et CD 79 sont membres de droit du bureau pour respectivement 1 siège : Mme FONTENY Sylvie, Mme PAUTRET Soizic

Le président rappelle que les membres du collège des usagers au sein du bureau peuvent être représenté par une personne de la même structure.

M. MOIZANT demande si les syndicats de marais étaient représentés auparavant.

M. EMARD répond que les associations syndicales de marais sont représentés par l'UNIMA.

Il ajoute qu'un bureau à 29 membres est conséquent mais chaque structure doit pouvoir être représenté pour que chaque structure est une voie.



M. AUDE, de la Chambre d'Agriculture 79, dit que dans le collège des usagers à la CLE, les membres ne sont pas nominatifs. En revanche dans le bureau, ils sont désignés.

Mr EMARD répond que les membres sont désignés dans le bureau, mais pour que chacun puisse s'exprimer, un autre représentant de la structure peu représenter le membre pour porter sa parole. Cela a toujours fonctionné ainsi. Mr Emard rappelle qu'il est très rare qu'il y ait un vote au sein du bureau pour un sujet stratégique, excepté pour des dossiers compliqués. Le bureau se rassemble pour négocier et donner/élaborer un avis.

Mr Emard rajoute qu'il serait intéressant de formaliser le protocole pour les dossiers, type DLE déclaration/autorisation, demandant un avis. Les dossiers importants ont fait l'objet d'un vote en CLE plénière. L'exercice de la démocratie est difficile car tout le monde n'est pas d'accord.

M. AUDE rappelle que par le passé, des avis écrit de la CLE était proposé par le bureau. Il demande si le fonctionnement continue comme cela.

M. EMARD dit que c'est le fonctionnement normal.

M. AUDE dit ce n'est pas toujours le cas dans d'autres CLE. Tout comme la représentation, où dans certaines CLE, le membre désigné ne peut pas être représenté, le membre désigné est le seul représentant.

M. EMARD rappelle qu'il n'y a pas de vote stratégique dans le bureau, ce ne sont que des orientations, des propositions de vote, avant transmission à la CLE. Le principal est que les structures s'expriment. Le CLE et le bureau sont des instances de concertation et chacun doit pouvoir s'exprimer. Le fonctionnement a toujours été comme dit auparavant. Il propose que le fonctionnement soit conservé comme cela, sauf avis contraire. Les structures doivent pouvoir être représentées et doivent pouvoir s'exprimer.

M. FONTAINE, de la DDTM17, dit que les services de l'état consultent la CLE lorsqu'un avis est demandé ou est obligatoire. Il dit qu'il y a un premier travail fait par l'animateur qui passe par le filtre du bureau. Mais toutes les décisions importantes sont validées par un vote en CLE. Le passage des dossiers au sein du bureau doit permettre de rendre les avis et la consultation de la CLE, le plus efficace possible. Lorsqu'il y a un dossier, le bureau doit avoir préparé les débats qui sera suivi par un débat plus large en CLE. La phase de préparation du bureau doit permettre un travail efficace de la CLE.

M. AUDE dit que, le bureau prépare la rédaction de l'avis. Des problèmes ont eu lieu il y a deux ans, pour un avis non préparé en bureau mais pourtant proposé à la CLE.

M. EMARD demande sur quel sujet.

M. AUDE répond que c'était un avis sur les OUGC. Il avait quitté l'assemblée.

M. EMARD acquiesce et répond que M. AUDE n'était pas le seul à quitter l'assemblée. Il répond que c'était un moment compliqué avec le départ de l'ancienne animatrice et un intérim pas toujours simple alors que l'avis devait être rendu en urgence avec une date précise. Il convient que l'avis était stratégique et il ne faudra pas que cela se reproduise.

M. AUDE demande ainsi que le fonctionnement (demande d'avis, passage en bureau et passage en CLE) soit bien respecté.

M. EMARD répond que le protocole lié au dossier était compliqué à respecter, il n'y avait plus d'animatrice, et il y avait la contrainte de rendre un avis très rapidement. De plus la consultation a été compliquée et il n'y avait matériellement pas le temps de réunir un bureau avant. M. EMARD prend l'engagement de ne plus recommencer ce genre d'erreur. Dans le cas du dossier précité, il aurait dû être discuté et négocié en bureau. Il précise qu'au cas où il n'y aurait pas le temps de réunir un bureau, une consultation par mail ou en visio sera proposé.

2^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR – VOTE DU CR DE LA PRECEDENTE CLE

M. JOLY précise que les documents ont été déposés sur le site internet du syndicat. La précédente CLE a été animée par Emmanuel GARREAU, chargé de mission SAGE du SYMBO. L'animateur demande s'il y a des remarques.



M. EMARD rappelle qu'aucune CLE n'a été réunie depuis la dernière du 28/02/2020. L'installation de cette CLE est consécutive aux élections municipales qui ont eu lieu il y a un an jour pour jour.

La CLE vote à l'unanimité le compte-rendu de la précédente CLE du SAGE.

3^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR – PRESENTATION DU SAGE

M. JOLY présente le SAGE de sa création à aujourd'hui, les enjeux et le suivi.

M. EMARD fait un historique du SAGE, la genèse de la politique, les conflits et les différents présidents de CLE et étapes passées :

- Création du SYMBO en 1990, initiative de Mr Bernard ROCHET. Président : Mr Michel DOUBLER puis Bernard ROCHET en 1999 puis Frédéric EMARD
- Création du SAGE en 1995 suite à de nombreux conflits autour de l'eau et essayer de trouver des solutions au sein d'une CLE
- Arrêté préfectoral de délimitation du périmètre en juin 1996
- Arrêté préfectoral de CLE en 1997
- 1^{er} président de la CLE, Claude JOUSSEAUME, puis Bernard ROCHET en 2004, puis Jean-Yves MARTIN en 2007, puis Frédéric EMARD en 2015.
- 1^{er} SAGE en 2008, révision en 2016.

QUESTIONS DIVERSES

Mme GAUTIER demande si de prochaines dates sont calées pour des bureaux ou CLE.

M. EMARD répond qu'un bureau sera organisé prochainement pour discuter de sujets dont le retard s'est accumulé en raison de la crise sanitaire. Une CLE suivra d'ici le mois de mai.

Le Président de la CLE aborde la question des crues. Les techniciens du SYMBO ont géré l'alerte dans la mesure du possible, sur le terrain. Le quadrillage de tous les techniciens et les relais créés avec les élus permettent de faire remonter les informations. Les techniciens de la cellule GEMAPI travaillent à la mise en place d'échelles limnimétriques en plus du réseau de suivi d'échelles suivis en continu de façon à servir de points d'alertes par rapport aux crues. Il est prévu de travailler avec tous les membres et invités de la CLE sur ce sujet.

Une concertation sera mise en place de façon à ce qu'il y ait un réseau d'alerte pour la prévention des inondations. Les communes couvertes par un PPRI (Plan de Prévention du Risques Inondation) doivent mettre en place un PCS (Plan Communal de Sauvegarde). Au regard de l'épisode passé, il y a environ 75% de nouveaux élus au sein des communes, qui ne connaissent pas forcément tout le territoire communal et les enjeux autour de la crue. Il y a de moins en moins de personnes au sein des conseils municipaux qui ont connus la crue d'occurrence centennale de 1982. Avec l'activation de la cellule de crise pour le PCS de la commune de Saint Jean d'Angély, on est obligé de rappeler l'évènement. Mr Emard rappelle qu'il est important de consulter les PPRI et de s'approprier les PCS communaux.

Au sein de la mission prévention des inondations du SYMBO, Mr Emard souhaite mettre en place une aide aux communes pour élaborer leur propre PCS, même si ce n'est pas exigé, de façon à bien anticiper et répertorier les zones inondables et les zones à enjeux pour les voies de circulations. Sans anticipation, cela peut engendrer de la panique.

Mr Emard avait proposé à une ancienne sous-préfète, de faire un exercice grandeur nature sur une journée en cas de crue majeure.

La crue n'impacte pas que les populations, elle impacte l'approvisionnement en nourriture, en eau potable. Il est également important de savoir où évacuer les populations et leurs animaux domestiques et cela engendre de lourdes conséquences. Trouver un logement où évacuer une personne alors qu'elle n'a aucune connaissance dans les alentours est long et compliqué si ce n'est pas préparé. Ce sont des choses qui peuvent et doivent être anticipés dans le PCS. Les évènements climatiques à venir vont augmenter la fréquence de ce type d'évènement. Mr Emard espère pouvoir aider les communes qui le souhaitent à établir ce PCS avec les connaissances locales. Il manque des points de repère et des personnes contacts sur certains affluents pouvant fournir des informations régulières en cas de crue.

Une personne remarque que certaines échelles dans le marais sont régulièrement sous les eaux en crue.



M. Emard acquiesce et poursuit en décrivant le fonctionnement particulier du bassin notamment entre 2 sous-bassins qui peuvent recevoir une grande quantité d'eau mais réagir différemment. L'important est d'avoir des contacts pour faire remonter les informations. L'objectif est d'aider les nouveaux élus ou les communes pour la prise de décision et la prise en charge des populations. Cela reste une proposition et le retour d'expérience est important surtout juste après une crue.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. EMARD** remercie les membres de la CLE ainsi que les invités pour leur attention et lève la séance à 16 heures 30.

Le Président de la CLE du SAGE Boutonne
Frédéric EMARD